



Fédération Départementale des Chasseurs du Morbihan

<p>102^{ème} ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU MORBIHAN Siège du Crédit agricole à Vannes, le 15 avril 2023</p>
--

Le président Maurice JOUBAUD déclare ouverte la 102^{ème} assemblée générale de la Fédération départementale des chasseurs du Morbihan.

Le président se dit particulièrement heureux d'ouvrir cette assemblée générale parce que Willy SCHRAEN, le président de la Fédération Nationale des Chasseurs, fait honneur de sa présence et l'en remercie chaleureusement.

Il rappelle que, conformément aux dispositions de l'article 11 des statuts de la fédération, les convocations à l'assemblée générale ont été faites par voie d'annonce insérée dans un journal local d'informations générales et au moins un mois avant la date de cette assemblée générale. Il s'agissait du Ouest-France du vendredi 10 mars 2023.

Une convocation individuelle a aussi été adressée soit par courrier électronique soit par voie postale à chaque adhérent territorial à jour de sa cotisation.

Il se réjouit tout particulièrement de la présence de toutes les personnes présentes pour cette première assemblée générale de son deuxième mandat de président de la Fédération.

Il observe d'ailleurs que l'assemblée est plus nombreuse cette année ; la présence de Willy SCHRAEN y est sans aucun doute pour beaucoup.

Avant de commencer les travaux, parce que les traditions ont du sens, il a une pensée à tous ceux qui ont si bien œuvré pour la chasse et qui nous ont quittés.

Il pense tout particulièrement à :

M. DARCEL Raymond, ancien président de l'ACC de KERNASCLEDEN

M. BANGET Patrick, ancien président de l'Association des chasseurs de gibier sur le domaine terrestre

M. GUILLO Joseph, ancien lieutenant de louveterie

M. CORRIGNAN Raphaël, ancien président de l'ACC REMUNGOL

M. LE CORRE Ange, ancien administrateur FDC

M. DANIEL Yves, ancien président de la Société de chasse de l'Etang au Duc à Ploërmel

M. HAYS Gérard, ancien président de l'ACCA de MOREAC

M. MOGUEDET Denis, vice-président de la Société de chasse privée de Brandivy

M. GUEGAN Michel, ancien sonneur et membre de la commission d'indemnisation des dégâts,

M. DANTEC Alain, ancien président de la Fédération départementale des garde-chasse particuliers du Morbihan

M. ANSELIN Paul, entre autres maire de Ploërmel du 1977 à 2008 et conseiller général du canton de Ploërmel de 1979 à 2001, conseiller régional de 1989 à 2010

En hommage à ces nombreux défunts de ces derniers mois, il demande à l'assemblée de se lever et d'observer une minute de silence.

Avant de commencer l'ordre du jour de l'assemblée, il présente les excuses des personnalités qui n'ont pas pu participer à cette assemblée générale.

À ce titre, il cite :

- M. BOLOT, préfet du Morbihan, représenté par M. ESCAFRE, directeur départemental des territoires et de la mer,
- M. JARLEGAND, sous-préfet et secrétaire général de la Préfecture,
- Mmes LE HENANFF, LE PEIH et METAYER, M. JACQUES, députés,
- Mme JOURDA, sénatrice, M. LABBE, sénateur,
- Mme GALLO et M. POULIQUEN, conseillers régionaux,
- M. QUERO, conseiller départemental et maire de Pluméliau-Bieuzy,
- M. BLEUNVEN, président de l'Association des maires du Morbihan,
- M. LOHER, maire de Lorient et président de Lorient Agglomération,
- M. MERLE, directeur des finances publiques du Morbihan,
- M. ARDILLIER, commandant du groupement de gendarmerie du Morbihan,
- Mme CONCIATORI, directrice de cabinet du préfet du Morbihan,
- M. FISSE, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne,
- M. GRELIER, directeur général du Crédit agricole du Morbihan,
- M. LE NAY Gwen, président du SDIS 56,
- M. BONNEFOUS, président d'honneur de la Fédération des chasseurs du Morbihan,
- M. DOUARD, président de la Fédération régionale des chasseurs de Bretagne et président de la Fédération des chasseurs d'Ille-et-Vilaine,
- M. AUTRET, président de la Fédération des chasseurs du Finistère,
- Lieutenant-colonel BOUTIGNY, responsable mission développement du volontariat à la SDIS,
- M. LOZIER, délégué département UNUCR,
- M. JOUAN, délégué 56 du Club national des bécassiers,
- M. de KERIZOUET, président du Syndicat départemental de la propriété privée rurale du Morbihan,
- M. GUERMONPREZ, directeur de la Fédération départementale de défense contre les organismes nuisibles du Morbihan,

Il est très heureux, surtout, de saluer la présence de :

- M. SCHRAEN, président de la Fédération nationale des chasseurs,
- M. LE NAY, sénateur,
- MM. MOLAC, PAHUN, députés,
- M. LAPPARTIENT, président du conseil départemental, président du Parc naturel régional du golfe du Morbihan,
- M. ROBO, conseiller régional, président de Golfe du Morbihan Vannes agglomération et maire de Vannes,
- M. LE DIFFON, conseiller régional, maire de Ploërmel, président de la Communauté de communes de Ploërmel,

- M. ESCAFRE, directeur départemental des territoires et de la mer, représentant M. le préfet du Morbihan,
- M. GICQUEL, directeur de cabinet du président du Conseil départemental du Morbihan,
- M. LE GUERNEVE, conseiller régional,
- M. KERLIR, président de la Chambre d'agriculture du Morbihan,
- Mme LE LUHERNE, présidente de la FDSEA,
- M. MEHAUTE, président de la Fédération des chasseurs des Côtes d'Armor,
- MM. COURJAL et HOLDER, respectivement président et directeur de la Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique du Morbihan,
- M. BRAUD, président de la Fédération départementale de défense contre les organismes nuisibles du Morbihan,
- M. PERENNEZ, délégué régional de la Société de vènerie,
- M. PIEL, directeur de la Fédération régionale des chasseurs de Bretagne,
- M. DANIEL, maire de Guidel,
- M. GUIMARD, président d'honneur de la Fédération des chasseurs du Morbihan,
- M. de COURVILLE, président du CRPF de Bretagne,
- Mme DUBOIS, directrice régionale de l'Office national des forêts,
- M. AMPEN représentant Mme DETOC, déléguée régionale de l'Office français de la biodiversité,
- M. CHAUVET, chef du service Eau, nature et biodiversité de la DDTM,
- M. GUYODO, chargé de mission du service Nature et chasse/nuisibles de la DDTM,
- M. BIHOUEE, inspecteur du permis de chasser à l'OFB,
- M. KERHERVE, responsable du dossier Chasse et faune sauvage de la FDSEA,
- M. PRUVOST, président de l'Association de chasse maritime du Morbihan,
- M. GUILLO, président du Groupement des Lieutenants de l'ouvèterie,
- M. TAVERNIER, président de l'Association des chasseurs de grand gibier du Morbihan,
- M. LE DORTZ, président de l'Association des jeunes chasseurs du Morbihan,
- M. VILLAIN, président de la Fédération départementale des gardes particuliers du Morbihan,
- M. DESECOT, président de l'Association des chasseurs à l'arc du Morbihan,
- M. RAFFIN, président de l'Union des piégeurs du Morbihan,
- M. ZULIANI, président de l'Association des piégeurs agréés du Morbihan,
- M. de JENLIS, président de Fransylva forestiers privés du Morbihan,
- M. BRIGAND, président de Chasser et entreprendre en Bretagne,
- M. CHAUVIN, président de l'Association de chasse fluviale du bassin de l'Oust,
- M. LE MOING, président de l'Association de chasse fluviale de la rivière du Blavet,
- M. LE MAY, président de l'Association de vènerie sous terre du Morbihan,
- M. FABLET secrétaire de l'Association départementale/régionale des bécassiers de France,
- M. LAUGIER, commandant de la base des fusiliers marins de Lorient,
- M. PASCO, directeur de l'Agence Vannes centre du Crédit Agricole,
- Mme LE PAIH, commissaires aux comptes de la Fédération,
- Maître GICQUEL, avocat de la Fédération,
- M. JANODY, assureur de la Fédération.

Le président salue aussi la présence de Mme Odette HERVIAUX et Mme Thérèse THIERY.

Au nom des chasseurs du Morbihan, il les remercie d'être présents aujourd'hui à ses côtés pour marquer leur fidélité et intérêt et leur soutien.

Il en profite pour saluer la présence de M. David ROBO, maire de la Ville de Vannes et président de Golfe du Morbihan Vannes agglomération, qui illustre parfaitement les valeurs de fidélité et de soutien qui lui sont chères. Aussi, il est tout particulièrement

heureux de lui passer la parole car il se fait le plaisir d'accueillir l'assemblée à nouveau dans cette belle ville de Vannes.

Le président reprend la parole et continue l'ordre du jour de cette assemblée générale. Il rappelle rappelle que, conformément à l'article 11 des statuts de la Fédération et l'ordre du jour qui a été publié, cette assemblée générale est réunie afin d'approuver :

- le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 09 avril 2022,
- le rapport moral,
- les interventions des élus et du Président de la Fédération nationale des chasseurs, Willy SCHRAEN,
- la présentation de la Réserve naturelle régionale des étangs du Petit et du Grand Loc'h à Guidel,
- le rapport d'activités 2022,
- les dates d'ouverture et de clôture de la chasse 2023/2024,
- les comptes de l'exercice 2021/2022 (rapport de gestion, rapports du commissaire aux comptes, résultats financiers et affectations),
- le quitus aux administrateurs,
- le budget prévisionnel 2023/2024 (fixation des cotisations),

Il précise qu'aucune question n'a été inscrite à l'ordre du jour dans les conditions fixées par nos statuts.

De plus, conformément à l'article 9 de notre règlement intérieur, les votes qui suivront se feront tous à main levée.

Après un vote à main levée, le procès-verbal de l'assemblée générale du 9 avril 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Il passe ensuite au deuxième point de l'ordre du jour et fait lecture de mon rapport moral.

RAPPORT MORAL 2023

« C'est toujours un plaisir de se retrouver. Ce rendez-vous annuel témoigne de la vitalité de notre activité, de notre engagement au service de notre passion et de notre sens des responsabilités face aux enjeux d'une chasse durable et populaire.

J'ai d'autant plus de plaisir cette année que nous avons l'honneur, la chance et le plaisir d'accueillir notre président national, Willy SCHRAEN.

Willy, je dois te le dire, tu as fait prendre un nouveau cap à la chasse française qui avait bien besoin d'un capitaine qui sache naviguer dans une société perdue et houleuse.

La présence en nombre des chasseurs morbihannais aujourd'hui marque sans contestation possible que le monde de la chasse te soutient et est à tes côtés pour mener les projets que tu inities. J'aurai d'ailleurs l'occasion d'en parler un plus loin.

Toujours dans mon propos préliminaire, je tiens à te remercier pour l'organisation et la tenue de ton assemblée générale du 22 mars dernier à Beaune. Tu sais rassembler et fédérer nos associations comme jamais aucun président de la FNC ne l'a fait. Tu nous transmets ton énergie et ta vision d'une chasse forte et solidaire.

Il faut que la chasse et ses différents modes de chasse soient défendus de façon solidaire car toutes nos pratiques ont du sens, celui de notre histoire, celui de nos racines rurales.

Je ne doute pas que tu en parleras tout à l'heure car la chasse est au cœur de la ruralité dont elle est un élément indissociable et incontournable.

Mon rapport moral sera plus court cette année car c'est toi que veulent entendre les responsables de la chasse morbihannaise et je te laisserai tout le temps que tu souhaites pour nous faire part de l'actualité et des enjeux de la chasse française.

En ce qui me concerne, j'entame depuis avril 2022 mon deuxième mandat comme président de la Fédération des chasseurs du Morbihan. Je ne suis pas homme à regarder derrière moi et, à mon âge, c'est surtout le présent qui m'intéresse et bien sûr l'avenir.

A ce stade, je regrette que le premier représentant de l'Etat dans le département, Monsieur le préfet, ne m'ait toujours pas reçu en dépit de ma sollicitation de septembre dernier. Il ne se serait, par ailleurs, pas plus excusé d'être absent à nos travaux si je ne m'étais pas manifesté...

Je profite toutefois de la présence de nombreux élus pour faire entendre la voix oubliée des corps intermédiaires, car trop souvent et depuis trop longtemps, seuls ont été écoutés les intérêts individuels idéologiques de minorités extrémistes.

Et par là, je cible de façon très explicite tous les mouvements politiques ou associatifs qui se disent écologistes mais qui ne placent pas l'homme au centre de leur réflexion.

Toutes leurs idéologies nous mènent aux catastrophes prévisibles. Deux exemples d'actualités me viennent à l'esprit.

Le premier est une catastrophe économique nationale avec le sabotage politique de la filière nucléaire française pour faire plaisir aux écologistes anti-nucléaires et pour s'assurer des accords électoraux. Qui payent la facture aujourd'hui ? Pas eux mais nous !

Le second concerne en premier chef les chasseurs avec l'interdiction européenne de l'utilisation du plomb dans les 100 mètres des étangs, cours d'eau ou zones humides.

Seuls des technocrates et des élus hors sol peuvent imaginer que dans la nature une personne peut se situer précisément en permanence à 100 mètres de toutes nappes d'eau ! Si ça ce n'est pas « emmerder » les gens, qu'est-ce que c'est ?

Seuls les intérêts politiques et idéologiques prédominent dans les sphères européennes. Qui nous ramènera à la raison ?

Bien sûr, vous pouvez vous cacher derrière les règles européennes, derrière cette Europe déconnectée des peuples, cette Europe à la main des écologistes extrémistes. Si vous ne reprenez pas la main, d'autres le feront pour vous. Je vous le prédis.

Il est grand temps de se reconnecter aux hommes de terrain et ne plus laisser faire les technocrates mus par leur seul hubris ou les écologistes par leurs idéologies.

Il est grand temps d'ignorer toutes ces idéologies fumeuses comme celle qui veut faire de l'animal l'égal de l'homme. Le bien-être animal a même déclassé le bien-être de l'homme. La dernière lubie des écologistes : ne pas faucher les herbes ou tondre les pelouses pendant que les insectes et notamment les abeilles sont de sortie pour butiner les fleurs. Alors, tout doit se faire la nuit. A quand des arrêtés municipaux ou préfectoraux pour interdire la tonte ou le fauchage de jour ?!

Qu'en sera-t-il du collier électrique pour le dressage des chiens et pour leur sécurité à la chasse ? Certains veulent l'interdire au nom de la sacro-sainte souffrance animale qui, dès qu'on la soulève, rend impossible tout débat cartésien et vous fait passer pour des tortionnaires. Alors que nous, chasseurs, savons que c'est parce que l'on aime nos chiens et que, parfois, il est nécessaire d'utiliser des colliers électriques pour leur éviter notamment de souffrir ou mourir lors de collisions avec des véhicules.

Face à ces réglementations ou projets liberticides et punitifs, nous résistons et sommes contraints de sortir du bois.

J'aborde maintenant la deuxième partie de mon discours et, vous l'aurez compris, face aux nombreuses « emmerdes » portées par des réglementations hors-sols, nous essayons de porter des actions positives sur nos enjeux essentiels et prioritaires.

Quels sont-ils ?

*Ils tiennent en trois mots : **sécurité, biodiversité et communication.***

*La **sécurité à la chasse** et celle des autres utilisateurs est effectivement notre priorité. Nous mettons tout en œuvre avec les responsables des sociétés de chasse pour que la sécurité soit exemplaire.*

Nous vous rappellerons tous les chiffres dans le rapport d'activités tout à l'heure. Ils sont révélateurs d'une volonté marquée de porter nos efforts sur la formation. C'est ainsi que déjà plus de 3 000 chasseurs, soit plus d'un sur trois, ont déjà effectué la formation décennale sur la sécurité à la chasse obligatoire alors que nous avons jusqu'en 2030 pour former tous les chasseurs.

Nous savons compter sur votre sens des responsabilités pour travailler et veiller à la sécurité.

Je tiens, à ce titre, à remercier le président du Conseil départemental du Morbihan, Monsieur David LAPPARTIENT, qui nous fait confiance et nous accompagne dans un partenariat financier pour la mise en œuvre de ces formations et l'amélioration de la sécurité des chasseurs et des autres utilisateurs de la nature.

*La **biodiversité** est notre crédo car nous savons que sans habitats naturels préservés il n'y a pas de faune sauvage.*

Les financements, obtenus par notre président de la Fédération Nationale des Chasseurs pour contribuer à la biodiversité appelé écocontribution, nous ont permis, dans un programme pragmatique, de produire en 2022 :

- 15 hectares de jachères,
- 8,4 kilomètres de haies,
- 10 mares,
- 220 mètres linéaires de cours d'eau débusés,
- 6 bandes enherbées,
- et 4 chantiers participatifs de plantations de haies sur les communes de PLAUDREN et PEILLAC.

Je tiens à préciser que la quantité est au rendez-vous mais la qualité aussi car 48 % des haies ont été implantés sur talus et 16 % en haie double.

Que font les écologistes pour les milieux naturels ? Beaucoup d'études et de bla-bla mais peu, voire pas du tout, d'aménagements de territoires.

Nous pouvons être fiers de nos actions en faveur de la biodiversité et devons plus le faire savoir. C'est ce qui sera fait avec des panneaux d'information à implanter sur nos aménagements et par la réalisation d'une vidéo diffusée sur la plateforme YouTube.

Vous l'avez compris, notre troisième enjeu prioritaire est la **communication**.

A ce titre, je dois encore saluer le travail de notre Fédération Nationale des Chasseurs qui, pour la troisième année consécutive, lance une campagne télévisuelle de communication pendant tout le mois d'avril.

Pour ceux qui n'auraient pas vu les deux derniers spots, nous vous les projetons maintenant (visionnage des spots).

Nous assumons dans ce dernier film, dès les premières secondes, que la chasse fait débat, en faisant référence aux nombreux commentaires qui agitent les réseaux sociaux. Puis, ce spot interpelle le téléspectateur en lui posant directement la question : sait-on vraiment ce qu'est la chasse ?

Non, bien sûr, le non-chasseur ne le sait pas. Il peut en avoir une idée avec le point d'orgue de ce film qui est la rencontre d'un homme, chasseur, et d'un cerf. Car la chasse est aussi, et avant tout, un besoin vital de reconnexion avec la nature.

Tout ce qui est montré dans ce film est véridique. La volonté de la FNC a été de ne pas tourner avec des comédiens mais avec de « vraies gens », chasseurs, agriculteurs... pour révéler cet apport réel de la chasse à la société et pour rappeler que notre rapport à la nature est vrai et qu'il n'est pas fantasmé.

Le monde de la chasse s'ouvre et communique. En Morbihan, nous allons le faire à travers deux actions principales pour lesquelles nous comptons sur vous :

- l'opération de « porte ouverte » à l'attention des non-chasseurs appelée « **Un Dimanche à la Chasse** » le 3 décembre prochain,
- et l'opération de ramassage de déchets dans nos campagnes portée par la FNC « **J'aime la nature propre** » en mars 2024.

Nous serons aussi présents sur les deux salons agricoles les plus importants de notre département : la fête de l'agriculture des jeunes agriculteurs à QUESTEMBERG les 19 et 20 août et le salon « Ohhh la Vache ! » les 14 et 15 octobre à PONTIVY.

Sans oublier la fête des jeunes chasseurs du Morbihan à BAUD le dimanche 09 juillet prochain.

Encore une fois nous pouvons être fiers d'être chasseurs et des actions que nous entreprenons car elles font vivre nos territoires ruraux.

Pour conclure mon rapport, je veux te dire, cher Willy, que tu peux compter sur le soutien sans faille et inconditionnel de la Fédération des chasseurs du Morbihan et de l'ensemble des chasseurs morbihannais.

Nous te soutiendrons corps et âme pour la défense de la chasse, celle de la chasse le dimanche mais aussi celle des chasses traditionnelles car la chasse est notre liberté fondamentale et vitale.

Expliquons inlassablement ce que nous sommes, ce que nous faisons, comment nous connaissons la nature, comment elle coule dans nos veines ! Ne nous cachons plus et soyons fiers d'être des chasseurs !

Merci à toutes les chasseresses, à tous les chasseurs, qui me témoignent leur soutien quand je sillonne le département et continuons, ensemble, à défendre ces valeurs si fortes que nous portons en nous.

Vive la chasse et vive la ruralité !

Merci »

Après un vote à main levée, le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

Le président remercie l'assemblée de sa confiance.

INTERVENTION DES PERSONNALITÉS

Il donne ensuite la parole aux personnalités qui lui ont fait l'honneur d'être présentes.

Il laisse donc la parole à M. David LAPPARTIENT, président du Conseil départemental, qu'il remercie d'avoir tenu à être à ses côtés malgré un agenda chargé.

Le président le remercie pour son intervention et lui affirme qu'il peut compter sur les chasseurs du Morbihan pour le soutenir et représenter dignement le Morbihan.

Il passe ensuite la parole à M. Willy SCHRAEN, président de la Fédération nationale des chasseurs.

Discours de Willy SCHRAEN

« Merci pour leur accueil aux administrateurs et aux des membres du bureau de votre fédération du Morbihan et qui comme moi sont des bénévoles qui se battent chaque jour pour vos territoires et vos passions.

Merci également à toute l'équipe fédérale réunie ici autour de son emblématique directeur Bruno Jaffré pour leur professionnalisme et leur gentillesse à mon égard.

Mesdames et messieurs les présidentes et présidents des structures de chasse départementales,

Mesdames et messieurs Chers amis chasseurs,

1/ La chasse est un mode de vie. A tous ceux qui veulent nous limiter à une fonction de régulateur, je dis non. Mon métier, votre métier, n'est pas chasseur ! C'est ma passion, c'est votre passion !

Quand je vais à la chasse, je pars dans la nature, parce que j'aime m'y retrouver, et si à un moment je tue un animal, c'est dans ce contexte particulier que je le ferai et non pour simplement donner la mort. C'est toute la nuance que chaque chasseur connaît, ressent et comprend.

La régulation et la préservation des équilibres écosystémiques sont les conséquences de ma passion. En aucun cas ils ne peuvent en être la cause.

Quand on a compris ça, on comprend la chasse, on comprend la pêche, on comprend la corrida... On comprend ce rapport qui doit exister entre les hommes, les animaux et la nature.

N'ayons pas peur de le dire et de le répéter !

Et qui mieux que vous mes amis pour expliquer la chasse ! Nous sommes 4 millions de détenteurs de permis de chasser en France, cela fait de nous 4 millions d'ambassadeurs pour expliquer la chasse à ceux qui ne la connaissent pas.

C'est essentiel et tellement simple à faire avec vos voisins, avec vos amis, et tout simplement déjà au sein même de votre famille.

N'oubliez jamais que si la chasse était correctement expliquée, je n'aurais même plus à la défendre.

Ce rendez-vous annuel témoigne de la vitalité de notre réseau fédéral, de notre engagement au service de notre passion et de notre sens des responsabilités face aux enjeux d'une chasse durable qui doit rester populaire.

2/ Il y a une année, souvenez-vous, nous avons, à Paris, accueilli des candidats à l'élection présidentielle, dans le cadre de notre congrès qui s'était déroulé à 20 jours du premier tour.

Je ne retire rien de ce que j'ai dit à l'époque en annonçant que je voterai pour le président de la République sortant. J'ai toujours mis les intérêts de la chasse française au-dessus de tout autre intérêt personnel lorsque je fais un choix, et je continuerai à le faire jusqu'à

la fin de mon mandat, n'en déplaise à tous ceux qui mélangent la chasse aux autres sujets politiques du moment.

Ma seule et unique politique c'est la chasse, mon seul combat, faire les meilleurs choix pour l'avenir de celle-ci.

Emmanuel Macron a une écoute pour la chasse que ses prédécesseurs n'avaient pas. Même face à ces vents contraires sur nos sujets qui n'épargnent d'ailleurs pas son propre camp, il garde son cap et maintient un dialogue pragmatique et permanent. Son engagement s'était déjà concrétisé pour la grande réforme de 2019 avec notamment le permis à 200 euros qui est plébiscité par un chasseur sur deux dans notre département.

C'est encore vrai, aujourd'hui, sur le dossier des dégâts de gibier, où nos appels répétés révélant la situation financière intenable de certaines de vos Fédérations, ont été entendus. Au sein d'un accord signé entre nos deux ministères de tutelle, les 3 syndicats agricoles nationaux et moi-même représentant la chasse française, l'état a décidé de venir en aide aux fédérations, comme aux chasseurs.

D'abord par un volet financier de 80 millions d'euros à l'échelle nationale, qui devrait nous accompagner pendant les trois ans à venir. Nous avons pris aussi l'engagement de faire baisser les dégâts de 20 à 30% sur les 3 ans à venir. Pour y arriver, il y a toute une série de moyens qui seront mis à disposition pour la gestion de l'espèce sanglier.

Cela va du tir pendant la récolte, de l'utilisation de la chevrotine, ou même de l'agrainage dissuasif à contractualiser avec votre fédération. Il y a en fait une boîte à outils qui est mise dorénavant à la disposition des fédérations, qui décideront ce qu'elles y prendront en concertation avec le préfet de leur département.

Cet accompagnement financier sur 3 ans de l'Etat doit aussi nous servir, non plus à réfléchir, mais à agir sur l'évolution du système d'indemnisation avec une loi inadaptée et vieille de 50 ans.

Comme à mon habitude, je ne vais pas pérorer pendant une demi-heure pour vous donner le fond de ma pensée : je suis convaincu qu'il faut rouvrir ce dossier d'indemnisation de la loi 1968.

Nous ne donnerons pas un avenir à la chasse française si nous ne restons que sur cette équation financière qui nous lie à la nature. Nous constatons tous que notre devenir passe par l'action environnementale, par la gestion de la biodiversité, par l'information du grand public et bien sûr par le «vivre ensemble» dans la nature.

Chassez devrait déjà se suffire à lui-même, car c'est servir l'intérêt général, c'est maintenir l'équilibre des écosystèmes, c'est protéger les cultures agricoles, C'est éviter des dizaines de milliers de collisions entre des voitures et des animaux, comme le démontre notre nouvelle publicité qui passe à la télé depuis quelques jours.

Il est pour moi inconcevable que nous ayons en plus à payer la note, en particulier où de nombreux territoires ne sont pas ou peu chassables et qui abritent des populations de sangliers qui sont devenus intouchables...

Dans le même esprit, nous allons également ouvrir en accord avec l'Elysée et les ministres de tutelle une négociation avec l'ONF à la fois sur l'équilibre forêt gibier, et le plan sur l'application de l'accord dans les forêts domaniales.

En clair, il va falloir nous dire clairement si oui ou non nous sommes bien venus dans les forêts d'état, étant d'ailleurs les seuls à payer quelque chose pour y vivre notre passion. Si je sais déjà que notre argent n'a pas d'odeur puisqu'on nous le prend sans aucune gêne, je demande donc pour les chasseurs de France un minimum de respect et d'écoute dans ce partenariat indispensable à l'équilibre forêt gibier !

Mais je refuse aussi que la chasse devienne une milice cynégétique armée à la façon du canton de Genève ou des « länder » allemands, où l'on paye des Individus pour aller chasser Jour et nuit, dans une logique de régulation extrême.

Mais, pour que tout que cela n'arrive jamais, il va falloir retourner à la table des discussions et des négociations avec le monde agricole et l'exécutif !

Je le ferai pour vous, pour les chasseurs de France et pour maintenir une chasse populaire et financièrement accessible pour tous !

3/ Au chapitre d'un autre dossier emblématique pour l'avenir de la chasse, Je veux parler de la sécurité pour les chasseurs et les non-chasseurs, nous n'avons pas attendu les politiques pour nous mobiliser et agir.

Sans l'aide d'aucune instance, que ce soit notre ministère de tutelle ou notre parlement, nous avons fait baisser les accidents de chasse, d'une façon jamais égalé par aucune autre corporation.

Ce sont les chasseurs eux-mêmes, par leurs efforts, par leur rigueur sécuritaire dans leur pratique, par leur pragmatisme d'exclure tous ceux qui représentent un danger pour eux-mêmes comme pour les autres, que nous avons réussi à diviser par 4 l'ensemble des accidents de chasse en 20 ans seulement, et même par 5 ceux qui sont mortels. Et n'oublions jamais que nous avons, dans le même temps, multiplié par 5 le nombre de coups de carabine pour faire face à l'explosion du grand gibier !

Tous ensemble, nous avons proposé d'aller encore plus loin en mettant en place une formation obligatoire décennale des chasseurs, tout au long de leur pratique, pour continuer le combat que nous menons chaque jour de chasse pour tendre vers le zéro accident.

D'ailleurs, je note qu'à la suite de la mise en place de cette formation, nous sommes descendus sous la barre des 100 accidents par saison.

En effet, la saison dernière, nous avons totalisé 90 accidents, et cette année, 70 accidents sont comptabilisés. L'année dernière, nous avions 8 accidents mortels, et cette année il y en a 6 de comptabilisés, dont deux qui sont toujours sous le coup d'une enquête criminelle qui prouvera peut-être qu'ils ne sont en rien des accidents.

Bref ces deux chiffres en l'état correspondent à des baisses respectives de 22% et de 25%. Ce sont les niveaux d'accidents et de décès les plus bas de l'histoire de la chasse française.

Force est de constater que les Fédérations des chasseurs effectuent un travail extraordinaire au niveau de la sécurité en matière de chasse et qu'il vaudrait peut-être mieux les laisser continuer à faire encore baisser ces accidents, avant de vouloir inventer de nouvelles choses, dont l'efficacité reste à prouver !

Sans compter que toutes ces nouvelles idées ne trouvent pour l'instant aucun financement dédié. Même si certaines d'entre elles me parlent, la question financière ne peut être mise de côté. En clair, hors de question de refaire les poches des chasseurs sur le sujet de la sécurité.

Mais il y a aussi des mesures qui manquent à l'appel comme le permis de chasse à l'arc qui se trouve bizarrement bloqué dans les méandres de l'OFB, alors que de nombreux jeunes et moins jeunes souhaitent rejoindre la chasse sans utiliser d'armes à feu.

Une chasse qui tue peu d'animaux, une arme qui n'a jamais provoqué d'accident, alors où est le problème ? Dogmatique ? Sectaire ? Ou plus simplement anti-chasse comme trop souvent ?

Il y a aussi la police de la chasse qui s'éteint tranquillement à l'OFB. C'est ce qu'affirment les syndicats de l' Etablissement public, en évoquant une baisse de 87% du temps consacré à la police de la chasse à l'OFB.

Vous connaissez mon profond respect pour les forces de l'ordre de ce pays, car nous savons que celles-ci sont essentielles au bon fonctionnement de notre République. A la chasse, ou dans nos campagnes, il en va de même.

Ce sont les chasseurs et les ruraux, eux-mêmes, qui demandent plus de police, comme par exemple, face au braconnage de nuit ou aux incivilités croissantes dans la nature qui explosent littéralement dans tous nos départements.

Alors que nos agents fédéraux, que je félicite pour leur formidable travail, n'ont même pas le droit d'intervenir dans ces deux domaines !

Je rappelle à l'Etat que nous avons des compétences en la matière, et qu'il peut s'appuyer conjointement sur le réseau des fédérations et celui des gardes particuliers.

Nous sommes tous prêts Monsieur le préfet !

Pour finir sur ce super volet de la sécurité à la chasse, il me reste à évoquer l'inimaginable, je dirais même l'inacceptable. Ce reste qui touche à la pratique même de la chasse, à la stigmatisation des chasseurs, voire à ce qui ressemble à une spoliation de nos libertés individuelles.

Je veux parler de cette idée de géolocalisation des chasseurs avec une application !

Franchement, à tous ceux qui pensent pour nous, je leur dis qu'il serait à la fois plus judicieux et plus efficace de répertorier les nombreux endroits non chassés qui existent dans ce pays, que ce soit le dimanche ou n'importe quel autre jour.

Une carte des zones sans chasse oui, mais Jamais Je n'accepterai de me promener avec une balise Argos dans le dos.

Enfin, à toutes celles et ceux qui ne chassent pas et qui aiment se promener dans la nature, mais qui finissent par ressentir un sentiment de peur étant donné la surmédiatisation disproportionnée des accidents de chasse, je vous invite à continuer à vivre votre passion nature en même temps que la nôtre.

Ne tombez pas dans ce piège politique grotesque qu'on vous tend, à savoir, monter les gens les uns contre les autres à des fins de chaos social à peine voilé.

Je vous assure qu'avec un peu de bon sens, de dialogue et de respect mutuel, nous pouvons continuer à vivre ensemble, comme nous l'avons toujours fait dans nos campagnes. Mes amis je vais vous donner 2 chiffres qui pour moi sont les plus importants et dans le fond les seuls à retenir concernant les accidents de chasse entre chasseurs et non chasseurs.

10 et 0 !

Sur les 70 accidents de chasse cette saison, il y en a 10 qui concerne des non chasseurs.

Sur les 6 morts cette saison, aucun ne concerne un non chasseurs ! Voilà donc le vrai chiffre qui nous amène à être aujourd'hui trainés devant le tribunal de l'inquisition médiatique.

Dois-je comparer ces chiffres à d'autres accidents ?

Ce serait tellement facile... Rassurez-vous ce n'est pas la peine, parce que les autres accidents n'intéressent pas les médias. Par contre nous, nous sommes au top !

Aujourd'hui on en arrive à ouvrir un JT de 13 ou de 20 heures sur les accidents de chasse. Et même si il n'y a pas eu d'accidents de chasse ce week-end là, on parle maintenant des incidents.

Les incidents de chasse, c'est des accidents qui auraient pu arriver, mais qui n'ont pas eu lieu...

Voilà comment on crée un sentiment d'insécurité, alors que les chiffres l'attestent clairement, la pratique de la chasse reste parmi les activités humaines les moins accidentogènes, n'en déplaisent à tous ceux qui nous font passer pour des assassins.

Créer de la tension et de la haine, c'est évidemment ce qu'a recherché le député écologiste Charles Fournier, lorsqu'il a soumis à l'Assemblée nationale le 6 avril dernier son projet de loi sur la chasse.

Un projet qui ne comportait qu'un seul point, à savoir l'interdiction de chasser le dimanche et donc un seul objectif tuer la chasse populaire.

C'est d'ailleurs assez amusant de prendre en référence l'Angleterre qui ne chasse pas le dimanche !

Pour des gens de l'extrême gauche c'est un peu ballot, puisque l'interdiction de chasse le dimanche en Angleterre avait été demandée par la noblesse qui ne voulait pas que la classe ouvrière puisse se mettre à la chasse le jour du repos dominical, comme c'était le cas en France.

Merci à tous les députés qui se sont fermement opposés à cette loi liberticide, durant les interventions contre la loi sur l'interdiction des jets privés, puisque au final, la loi contre la chasse n'a pas été débattue.

Mais je sais que durant les 4 années à venir, d'autres attaques dogmatiques seront portées contre la chasse et l'ensemble de nos traditions rurales...

Au sein d'une Assemblée nationale où le buzz a pris le pas sur l'intelligence et l'engagement public au service du collectif.

Surtout que tout est fait pour faire prospérer ce climat délétère à l'encontre de la chasse, qui bénéficie d'une stratégie médiatico-politique engagée de longue date.

A force de répéter, sans cesse, et de façon mensongère que la nature est à tout le monde, on obtient des sondages d'opinion à l'instant t, qui par définition ne tiennent pas compte du recul nécessaire qu'il faudrait normalement pour ce genre de débat.

Le culte de l'instant présent prédomine aujourd'hui à toutes les destinées françaises, en raison de l'extrême rapidité des réseaux sociaux et de la violence qui en découle... Cela ne s'applique pas qu'à la chasse.

Je me rappelle d'ailleurs d'un sondage d'opinion en 2011, demandé par ces mêmes écologistes politiques, qui avait annoncé que les 3/4 des Français ne voulaient plus du nucléaire. Aujourd'hui, comme vous avez pu le voir, on assiste à un revirement complet de l'opinion publique.

Il est d'ailleurs particulièrement croustillant d'écouter les auditions de la commission d'enquête de l'Assemblée nationale visant à établir les raisons de la perte de souveraineté et d'indépendance énergétique de la France. Elles sont édifiantes.

Un ancien ministre du gouvernement de François Hollande n'hésite pas à fustiger le pacte scellé entre le PS et EELV en novembre 2011, qu'il qualifie d'accord politique de coin de table.

A savoir la mise à l'arrêt progressive de 24 réacteurs et une réduction de plus de 50 % de la part du nucléaire dans la production électrique du pays.

On connaît le résultat !

A l'époque, l'écologiste Cécile Duflot y avait vu une rupture historique ! Elle a au moins raison sur un point... l'histoire s'en souviendra, mais sûrement pas comme elle semblait l'imaginer !

Et, je peux vous dire qu'on n'a pas fini de payer pour toutes ces conneries.

4/ Cet emballement contre la chasse n'est d'ailleurs pas seulement français, et d'autres pays ont déjà commis des erreurs majeures à ce sujet. Je veux parler du Japon et de sa politique anti-chasse engagée il y a une trentaine d'années. Celle-ci a littéralement effondré le nombre de chasseurs, en le divisant presque par 4 !

C'est une sacrée belle revanche sur l'histoire que de voir depuis quelques mois, ce même pays contraint de déboursier beaucoup d'argent pour recruter des chasseurs dans le but de réguler la nature. Eh oui, au Japon, on vous paye pour aller à la chasse, et vous paye encore lorsque vous tuez un animal !

Alors, avant d'en arriver à ces situations extrêmes, je vous invite tous ici présents, à vous mobiliser pendant les 4 ans qui viennent, pour que vos députés et vos sénateurs restent vigilants à chaque instant, au sein de leurs hémicycles respectifs, en défendant notre liberté individuelle d'être des chasseurs, dans un pays, qui, dois-je vous le rappeler, en a inventé le principe même.

La chasse est donc devenue un sujet médiatique permanent, voire un projet politique.

Dans ce contexte, il est d'autant plus important d'expliquer notre pratique et de combattre ce sentiment de peur totalement disproportionné qui s'est installé chez certains usagers de la nature.

De mon côté, c'est ce que je fais chaque jour. J'ai plus de 100 demandes de médias par an.

J'écume donc les plateaux télé, j'interviens régulièrement à la radio, je vais à la rencontre d'élus, je participe à des réunions publiques, en France mais aussi en Europe, afin de toujours rétablir la vérité sur la chasse.

Toute personne qui par idéologie, bêtise ou opportunisme attaque la chasse ou la ruralité me trouve sur son chemin.

Je vous demande de mener ce combat avec moi ! Nous le savons tous aujourd'hui, la bataille de l'opinion est cruciale pour l'avenir de la chasse.

Force est de constater aussi, qu'il est de plus en plus compliqué pour le politique, quel que soit son parti, d'échapper à toutes ces injonctions d'activistes qu'ils soient anti-chasse, anti-nucléaire ou anti-viande, ou de façon plus générale anti-tout...

Ces derniers font énormément de bruit, se moquent de la véracité des faits, pratiquent le fake news avec une facilité déconcertante, esquivent le vrai débat et voient la société en deux blocs : le camp du bien et le camp du mal... Vous devinez aisément dans quel camp ils nous rangent !

On trouve ce type de comportement aussi dans la chasse politique.

Je dirais, pour reprendre la fameuse formule, que toute ressemblance avec les parlementaires de la France insoumise et des écolos n'est pas fortuite.

Opposer pour mieux régner et gesticuler pour mieux exister, tel est l'adage de LFI et des Verts.

Ce sont les mêmes qui encore aujourd'hui n'ont que le mot interdiction à la bouche et ont banni de leur vocabulaire celui de réflexion.

Chaque projet de texte de loi se rapportant de près ou de loin à la ruralité sur fond notamment de défense du bien-être animal ou d'écologie radicale, présente pour nous un risque politique. Il faut en être conscient.

5/ Je sais que de nombreux chasseurs ou chasseresses passionnés ne disent pas qu'ils chassent, notamment dans leur milieu professionnel.

Cela devient le secret le mieux gardé de France, notamment dans l'univers des médias, où des journalistes ou des animateurs toisent leur passion !

Quelle est la raison de cette « discrétion » pour une activité légale qui n'est pourtant pas une maladie honteuse.

Sans doute cette radicalisation de notre société qui persiste à vouloir opposer les Français en soufflant sur les braises de la haine et en surfant sur la vindicte populaire.

Quelle est la prochaine activité qui sera jugée immorale et donc condamnable ?

L'entrecôte au barbecue ? Le lait des vaches ? La dinde de Noël ? L'agneau de Pâques ? Toute forme d'élevage ?

Ou plus simplement ce dont rêve de nombreux animalistes dérangés...interdire purement et simplement tous les animaux de compagnie !

Oui Il faut casser ce lien de suprématie qui règne entre le monde des humains et celui des animaux... briser cet avilissement barbare entre ce pauvre chat qui miaule pour avoir sa pâtée, et cette maîtresse psychopathe qui en l'aimant et le nourrissant a fait de lui un être vivant dépendant et soumis. Ne souriez pas mes amis, si vous saviez ce que j'ai déjà entendu sur ce sujet venant de certains extrémistes !

Les excès du monde moderne ne peuvent justifier que l'on passe à un monde où dame nature est totalement sacralisée, donc intouchable. Cette nouvelle morale verte et rouge se substitue progressivement au progrès.

L'écologie politique dans ce qu'elle a de plus extrême, rêve de devenir une « parfaite » planificatrice de nos libertés individuelles.

Tous ces projets de lois simplistes, caricaturaux et ripolinés en vert ne sont pas soumis au vote pour responsabiliser les citoyens mais pour les infantiliser.

Cette conception d'une société qui décide du temps, de l'espace et de l'activité dédiés à chacun, balaie le principe de propriété privée qui est pourtant définie comme un droit "inviolable et sacré" par la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen.

Si la biodiversité est notre bien commun, et les chasseurs en savent quelque chose eux qui la pratiquent au quotidien, la nature n'est pas à tout le monde.

Ma grand-mère me disait toujours : quand tu n'es pas chez toi, n'oublies jamais que tu es chez quelqu'un d'autre !

Jusqu'à très récemment, les propriétaires considéraient leurs forêts ou leurs terres comme un espace commun à la cueillette, à la chasse, à la pêche, à la promenade. Nous vivions une cohabitation apaisée.

C'était sans compter sur cette violence gratuite et ce cirque médiatique qui font croire que nos campagnes sont des zones de « guerre » entre les différents usagers, tous passionnés de nature.

A force de jeter de l'huile sur le feu, les propriétaires vont finir par se barricader chez eux à grand renfort de clôtures et d'interdictions.

Personnellement, le jour où je n'ai plus le droit de faire ce que je veux chez moi le dimanche, je peux vous dire que plus personne ne mettra un pied sur ma propriété, le dimanche comme tous les autres jours de la semaine d'ailleurs.

Un autre exemple du virage qu'est en train de prendre notre société : la tolérance, indispensable ou « vivre ensemble » est une valeur en perte. Les territoires ruraux ne font pas exception à cette stigmatisation.

Alors que l'apport des populations autochtones dans la protection des écosystèmes a été mis en avant lors de la dernière COP sur la biodiversité, les chasses traditionnelles, elles, sont suspendues.

Les quelques milliers de chasseurs qui pratiquaient encore ces chasses dans le respect des gestes et des traditions de leurs ancêtres, ne sont pas si éloignés de la culture de ces populations autochtones qui sont considérées comme de véritables gardiennes de la nature par les Organisations mondiales.

Ces chasses traditionnelles, que certains ignorants qualifient de barbares, témoignent en réalité de l'adaptabilité de l'espèce humaine face à une nature hostile, où son sens de l'observation des oiseaux lui a permis de survivre.

Prenons la chasse à la glu...

Assemblée générale ordinaire de la Fédération départementale des chasseurs du Morbihan
Samedi 15 avril 2023 – Vannes

La tanderie aux grives...

Ce n'est pas de la chasse, c'est de l'art rural !

Amazonie comparaison

Ces gaulois passionnés sont les dépositaires d'une transmission orale d'un savoir unique ou monde !

Voilà donc quelques exemples de ces pratiques diaboliques qui rendent fous les « anti-tout » et font l'objet de procédures juridiques incessantes, qui aujourd'hui menacent fortement toutes ces chasses.

Et, que penser de ces quelques énarques de la Commission Européenne qui balaient, eux aussi, ce patrimoine d'un revers de la main en expliquant, sans rire, qu'il existe des alternatives à ces chasses traditionnelles, c'est-à-dire l'élevage ou le tir au fusil !

Rappelons que ces pratiques de chasse ancestrales, transmises de génération en génération, ne concernent pourtant qu'un petit quota de prélèvement !

Ce qui veut dire que la seule vision de la commission n'est pas une quelconque protection des oiseaux, mais bien de rayer de notre ADN, une par une, l'entièreté de nos traditions, en commençant par toutes celles liées à la chasse. Puisque comme vous le savez tous, un avis motivé venant de la commission et reçu par la France il y a quelques semaines, demande dorénavant la fin des palombières. OUI maintenant ça aussi !

Bruxelles a donc la main mise sur de nombreuses décisions qui impactent les pratiques de la chasse et toutes les traditions françaises.

C'est un constat. Et, ce n'est pas être anti-européen que de l'affirmer.

Les oiseaux que nous pouvons chasser, le calendrier des saisons de chasse, les méthodes de chasse y compris celles qui font partie de notre identité rurale et de notre patrimoine culturel, c'est Bruxelles.

La définition des zones protégées, nouveau no man's land érigé en eldorado écolo, qui va bientôt nous déposséder de nos propres terroirs, c'est encore Bruxelles.

La grippe aviaire et son cadre anti-chasse totalement injustifié, c'est Bruxelles.

Les armes à feu et les munitions que nous pouvons utiliser, c'est toujours Bruxelles.

Prenons l'exemple de cette triste saga anti-plomb dans les cartouches.

Il est clair que l'objectif affiché par la Commission européenne qui bannit le plomb des cartouches dans un périmètre autour des zones humides, est d'en interdire l'usage partout.

Et surtout d'imaginer que de nombreux chasseurs arrêteront la chasse quand il faudra changer l'arme du père ou du grand-père avec laquelle ils chassent depuis toujours...

Quand on voit la brutalité de la méthode, et la portée réelle du plomb de chasse dans la pollution de nos sols (0,13% de la pollution du plomb à l'hectare), on comprend bien que cette décision n'est qu'un énième prétexte visant à détruire la chasse en Europe.

Pourtant, nous étions prêts à y travailler dans un esprit de transition écologique.

C'est dommage, nous sommes à nouveau tombés dans l'écologie punitive et radicale. Bruxelles ne sait donc faire que cela !

Plusieurs pays qui avaient anticipé cette interdiction reviennent d'ailleurs de façon partielle ou totale sur cette mesure qu'ils jugent non pertinente, et un moratoire

pour suspendre cette mesure commence à être mis en avant par de nombreux pays européens, parce que ça va trop loin !!!!

La preuve ! En 2021, la Norvège a approuvé par un vote parlementaire l'utilisation du plomb dans les munitions de chasse après son interdiction en 2005.

Cette décision a été prise parce qu'il n'y avait aucune base scientifique sur la durabilité des matériaux utilisés comme alternative au plomb.

On avait juste oublié de vérifier que les autres métaux de substitution étaient jusqu'à 20 fois plus polluants que le plomb, qu'ils blessent beaucoup plus les animaux, et qu'au final, ils ont fait exploser les accidents de chasse, parce que les métaux plus durs que le plomb ricochent jusqu'à dix fois plus.

Le plomb est mieux que toutes les autres substances alternatives qui viendront d'ailleurs toutes de Chine... Bien vu l'empreinte Carbonne !

Et puis c'est quoi ce délire sur le saturnisme ! Il y aurait 1 million d'oiseaux qui meurent chaque année en Europe de cette maladie. Personnellement je n'en ai jamais trouvé un seul, comme je n'ai jamais entendu parler d'une personne qui serait morte de saturnisme dans nos campagnes en mangeant du gibier.

Là aussi je crois que l'écologie radicale nous prend franchement pour des cons !

Nous sommes donc tributaires du bon vouloir de quelques technocrates européens qui théorisent la nature et considèrent la chasse comme l'une des principales menaces pour la biodiversité malgré toutes les preuves manifestes du contraire.

La réalité du monde rural français, c'est d'abord 23 millions de femmes et d'hommes qui y vivent et y travaillent. Mais c'est aussi un état d'esprit pour de nombreux citadins qui ont des racines rurales et qui en sont fiers. Ils méritent qu'on les défende.

C'est pourquoi j'ai décidé de lancer un groupe de réflexion qui fera des propositions en vue des élections européennes.

Nous avons un peu de temps pour nous projeter et nous mobiliser.

Vous l'aurez constaté, rien n'est simple pour le monde rural aujourd'hui, et bien que tout le monde aime à reprendre cette éternelle phrase « arrêtons d'emmerder les français », je suis au regret de constater que plus on la prononce, et moins on en tient compte.

Et pour les ruraux que nous sommes, alors là c'est le pompon !

A tous ceux qui veulent décider pour nous, je n'ai qu'une réponse...

Foutez nous la paix !

Laissez-nous vivre selon nos choix de vie !

Cessez de nous rajouter sans cesse des normes sur des normes !

Arrêtez de nous imposer votre vision d'une société qui ne sera faite que d'interdictions et de privation !

Laissez-nous simplement transmettre à nos enfants ce que nous avons reçu de nos parents, c'est notre droit légitime !

Pourtant, même si les temps sont durs, je perçois plus que des lueurs d'espoir. Le sens du vent commence à tourner. Et dès demain il peut même souffler en notre faveur. J'en suis convaincu.

Alors mes amis ce n'est pas le moment de baisser les bras et de renoncer à ce que nous sommes, à ces valeurs que nous portons fièrement !

Oui, je vous le dis ! Dans un avenir pas si lointain, être chasseur, être pêcheur, être agriculteur, être éleveur sera valorisé par la société qui nous entoure.

Nous serons alors reconnus pour nos compétences, notre savoir-faire et nos traditions qu'il faudra préserver, et dont la transmission sera l'objectif collectif !

Ne nous excusons plus de rien ! Refusons cet acte de contrition permanent qu'on nous impose par l'écologie radicale.

Amis chasseurs du Morbihan, je voudrais personnellement tous vous remercier pour l'amitié et le soutien sans faille que vous me témoignez chaque jour dans le combat qui est le mien.

Vous êtes mon inspiration ! Vous êtes ma force !

Restons unis et soyons fiers d'être chasseurs.

Vive la chasse ! vive la ruralité !

Le président le remercie pour son intervention et pour tout ce qu'il fait au niveau national.

LA RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE DES ETANGS DU PETIT ET DU GRAND LOC'H À GUIDEL

Il demande à M. Romain BAZIRE, chargé de mission sur la réserve naturelle régionale, de présenter ce site dont la Fédération est gestionnaire.

...

Le président remercie Romain BAZIRE et invite M. Jo DANIEL, maire de GUIDEL à venir dire un mot de conclusion sur cet engagement et ce partenariat de la Fédération avec les acteurs locaux de sa commune.

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022

Joël WALKENÄERE présente le rapport des activités de la Fédération en 2022.

Activités de la Fédération en 2022

1	Nombre de chasseurs	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023*
		10 129	9 824	9 690	9 478
2	Nombre d'adhérents	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023
	Sociétés communales	164	165	164	165
	Sociétés privées	278	269	272	268
	Adhérents individuels	302	280	288	293
	G.I.C.	12	12	12	12
	A.C.C.A.	68	68	68	68
	Total	824	794	804	806
3	Quelques chiffres d'activités diverses 2022				
	3.1 - Démarches administratives				
	20 autorisations de reprise de lapins avec bourses et furets délivrées (25 en 2021)				
	266 autorisations de destruction à tir d'oiseaux nuisibles (350 en 2021)				
	276 autorisations de tir d'été du sanglier (261 en 2021)				
	7 attestations de meute délivrées (9 en 2021)				
	664 demandes de plan de chasse cervidés examinées (+ 27 recours) dont 28 non attributaires) (671/22 recours et 23 non attributaires en 2021)				
	453 demandes de plan de chasse "lièvre" examinées (378 en 2021)				
	3 demandes de plan de chasse "faisan" examinées				
	3.2 - Formations				
	3634 chasseurs ayant participé à la réunion décennale en 2022				
	61 piégeurs formés (58 en 2021)				
	70 personnes formées à la sécurité en battue (68 en 2021) + 34 en audit (117 en 2021)				
	15 personnes formées pour l'obtention de la reconnaissance d'aptitude technique de garde-chasse particulier (17 en 2021)				
	20 personnes formées à la chasse accompagnée (accompagnateurs non compris) (26 en 2021)				
	17 personnes formées à la réalisation de l'examen initial du gibier sauvage (19 en 2021)				
	11 personnes formées au tir à l'approche du renard (12 en 2021)				
	69 chasseurs ont suivi les séances "tir à balles/ciblage" (86 en 2021)				
	109 personnes formées à la chasse à l'arc dont 28 du Morbihan (90 en 2021 dont 28 du 56)				
	3.3 - Animations				
	197 personnes ayant participé aux animations sur le Loc'h à Guidel (dont 164 enfants/scolaires/centres de loisirs) en partenariat avec l'Ilôt de Kergaher				
4	Subventions versées sur l'exercice			2020/2021	2021/2022
	. Subv. aménagement/gestion des espèces/prévention dégâts			13 482 €	23 070 €
5	Permis de chasser	2019	2020	2021	2022
	. Reçus	348	222	289	282
	. Taux de réussite	63,33%	63,07%	68,16%	68,93%
6	Bracelets accordés	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023
	. Cerf	83	88	65	65
	. Biche	99	89	65	67
	. Cerf indifférencié	69	77	90	101
	. Jeune cerf indifférencié	86	73	55	55
	. Chevreuil	8822	9103	9582	9944
	. Daim	8	7	8	5
	. Faisan	618	266	426	66
	. Lièvre	2977 *	2843 *	2882 *	3532 *
7	Prélèvements de sangliers	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
		2942	2697	3520	3617
8	Dégâts de grand gibier (1)	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
	. Cervidés/sanglier	206 343 €	139 487 €	125 679 €	186 809 €
	. Nombre total de dossiers payés	342	211	191	206

(1) Source : comptes annuels

* chiffre provisoire au 17/01/23

** dont 1200 pour l'AICA de Belle-Ile

PROPOSITIONS DES DATES D'OUVERTURE ET DE CLÔTURE DE LA CHASSE 2023/2024

Gaël LE BOUHILLEC, vice-président de la Fédération, intervient alors pour récapituler les dates d'ouverture ou de fermeture et leurs conditions spécifiques.

Après la présentation exhaustive des propositions des dates d'ouverture et de fermeture de la chasse pour la saison à venir et de ses dispositions spécifiques, Maurice JOUBAUD demande de les approuver.

A l'unanimité, les propositions de dates d'ouverture et de fermeture de la chasse pour la saison 2023/2024 et ses dispositions spécifiques sont approuvées.

PROPOSITIONS DE DATES D'OUVERTURE ET DE CLÔTURE DE LA CHASSE POUR LA SAISON 2023/2024

Classification	ESPECES ET DISPOSITIONS PARTICULIERES	SAISON 2022/2023		SAISON 2023/2024 Propositions fédérales	
		Ouverture	Clôture	Ouverture	Clôture
GIBIER DE PLAINE	1 - PERDRIX	18/09/2022	15/01/2023	17/09/2023	14/01/2024
	2 - FAISAN (1)	18/09/2022	15/01/2023	17/09/2023	14/01/2024
	2 bis - FAISAN sur les îles morbihannaises	18/09/2022	31/01/2023	17/09/2023	31/01/2024
	3 - LIÈVRE (plan de chasse obligatoire)	16/10/2022	04/12/2022	15/10/2023	03/12/2023
	3 bis - LIÈVRE (plan de chasse sur les îles morbihannaises - plan de chasse obligatoire)	02/10/2022	16/10/2022	01/10/2023	22/10/2023
	4 - LAPIN DE GARENNE dans les communes où il est classé gibier. <u>Chasse à l'aide du furet avec autorisation préfectorale</u> Quota : 2 lapins/jour/chasseur	18/09/2022	11/12/2022	17/09/2023	10/12/2023
	4 bis - LAPIN DE GARENNE dans les communes où il est en plan de gestion	18/09/2022	15/01/2023	17/09/2023	14/01/2024
	4 ter - LAPIN DE GARENNE dans les communes où il est classé ESOD (sous la responsabilité du président à partir du 15/01/2024). <u>Chasse à l'aide du furet avec autorisation préfectorale</u>	18/09/2022	28/02/2023	17/09/2023	29/02/2024
5 - RENARD (sous la responsabilité du président du 15/08/2023 au 16/09/2023)	15/08/2022	28/02/2023	15/08/2023	29/02/2024	
GRAND GIBIER	6 - CERF - BICHE (à l'affût ou à l'approche à partir du 01/09/2023 avec autorisation préfectorale)	18/09/2022	28/02/2023	17/09/2023	29/02/2024
	6 bis - CHEVREUIL - chasse à l'approche ou à l'affût et tir à balle obligatoire (et lunette de visée) ou chasse à l'arc	01/06/2022	17/09/2022	01/06/2023	16/09/2023
	6 ter - CHEVREUIL - tir à plomb n° 1 et 2 et à balle ou à l'arc (munitions adaptées en zones humides)	18/09/2022	28/02/2023	17/09/2023	29/02/2024
CHASSE A COURRE (2)	7 - CHASSE À COURRE	15/09/2022	31/03/2023	15/09/2023	31/03/2024
ESPECES SUSCEPTIBLES D'OCCASIONNER DES DEGATS (ESOD)	8 - SANGLIER à l'affût ou en battue six fusils avec autorisation préfectorale	01/06/2022	14/08/2022	01/06/2023	14/08/2023
	8 bis - SANGLIER - chasse à l'affût ou en battue six fusils sous la responsabilité du détenteur du droit de chasse, en sa présence ou celle de son délégué dûment mandaté par écrit	15/08/2022	31/03/2023	15/08/2023	31/03/2024
	9 - AUTRES ESOD	18/09/2022	28/02/2023	17/09/2023	29/02/2024
CHASSE SOUS TERRE	10 - RENARD	15/09/2022	15/01/2023	15/09/2023	15/01/2024
	11 - BLAIREAU - 1ère ouverture	15/09/2022	15/01/2023	15/09/2023	15/01/2024
	11 bis - BLAIREAU - 2ème ouverture	15/05/2023	14/09/2023	15/05/2024	14/09/2024
OISEAUX DE PASSAGE ET GIBIER D'EAU (2)	12 - BÉCASSE (Pour information : PMA = 30/saison/chasseur - 3/semaine/chasseur)	(2)	A partir du 16 janvier 2023, la chasse à la bécasse est autorisée uniquement au chien d'arrêt muni d'un grelot (3).	(2)	A partir du 15 janvier 2024, la chasse à la bécasse est autorisée uniquement au chien d'arrêt muni d'un grelot (3).
	13 - PIGEON (quota = 20/jour/chasseur)	(2)	(2)	(2)	(2)
HORAIRES	14 - HORAIRES DE CHASSE (4)	du 17/09/2023 au 28/10/2023 : de 8 h 30 à 19 h du 29/10/2023 au 29/02/2024 : de 9 h à 17 h 30			
JOURS	15 - JOURS D'INTERDICTION (à l'exception du gibier d'eau)	Mardi et vendredi sauf jours fériés (à partir de l'ouverture générale)			
TEMPS DE NEIGE	16 - CHASSE EN TEMPS DE NEIGE	Autorisée pour le sanglier, renard, animaux soumis à plan de chasse, gibier d'eau, vénerie sous terre, chasse à courre.			

(1) : Le tir du faisan commun est interdit sur les communes sous convention et limitrophes (tir du faisan obscur autorisé : *Phasianus colchicus tenebrosus*)

(2) : Les dates d'ouverture et de fermeture des oiseaux de passage et du gibier d'eau sont de la compétence du ministère de la transition écologie et solidaire (article R.424-9 du Code de l'environnement).

(3) : Chiens appartenant aux groupes 7 (chiens d'arrêt) et 8 (chiens rapporteurs de gibier, chiens leveurs de gibier et chiens d'eau).

(4) : Non concernés : gibier d'eau, renard, **pie bavarde**, **corneille noire**, sanglier, grands animaux soumis à plan de chasse (chevreuil, cerf, daim).

Après ces présentations sur les activités de la Fédération et nos propositions de dates d'ouverture et de fermeture de la chasse pour la saison à venir, le président passe la parole à Monsieur Mathieu ESCAFRE, directeur départemental des territoires et de la mer du Morbihan représentant Monsieur le préfet.

Intervention du directeur départemental des territoires et de la mer du Morbihan, Mathieu ESCAFRE

Avant de passer la parole au trésorier, Jacques RAFFIN, pour le rapport financier, il remercie **Jean-Pierre LE MEUT qui vient de prendre sa retraite le 31 mars et qui a été comptable à la Fédération pendant plus de 32 années. Il a tenu la comptabilité de la Fédération de main de maître. Il invite l'assemblée à le saluer par ses applaudissements nourris.**

Il précise ensuite que, comme l'année dernière, l'ensemble des votes concernant les comptes se fera à la fin. De cette façon, inspirée de celle de la Fédération nationale des chasseurs qui procède ainsi depuis de nombreuses années, leurs présentations sont plus agréables et fluides.

RAPPORT FINANCIER 2021/2022

Rapport de gestion

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire en application des statuts et des dispositions du Code du commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Fédération départementale des chasseurs du Morbihan au cours de l'exercice clos le 30 juin 2022, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi et nos statuts vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA FEDERATION

L'activité générale de la Fédération, sur la période du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022, a été principalement marquée par la préparation et l'organisation des formations décennales sur la sécurité à la chasse ainsi que d'une filière de collecte et de recyclage des cartouches usagées.

SITUATION DE LA FEDERATION A LA DATE DU PRESENT RAPPORT

Du début de l'exercice en cours (1er juillet 2022) à la date d'établissement du présent rapport, la situation financière et sociale de la Fédération est tout à fait saine et stable.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Les années à venir vont être consacrées à la mise en œuvre de l'accord national visant à réduire les dégâts de grand gibier ainsi qu'à celles des mesures pour l'amélioration de la sécurité à la chasse.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Au cours de l'exercice écoulé, il n'y a pas eu de prises de participations, ni prises de contrôle, par notre Fédération.

RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Le total des produits d'exploitation s'élève à 1 985 230 € contre 1 867 435 € au titre de l'exercice précédent, soit une variation de + 6,3 %.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 1 891 675 € contre 1 588 316 € au titre de l'exercice précédent, soit une variation de + 19,10 %.

Le résultat d'exploitation fait ressortir un excédent de 93 555 € contre un excédent de 279 119 € au titre de l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 608 530 € contre 536 399 € au titre de l'exercice précédent, soit une variation de + 13,45 %.

Le montant des charges sociales s'élève à 300 439 € contre 256 573 € au titre de l'exercice précédent, soit une variation de + 17,10 %.

L'effectif permanent est resté stable et comprend 12 salariés au 30 juin 2022. Au cours de l'exercice les mouvements de personnel ont été marqués par le départ à la retraite de Jean-Pierre Pichard et l'embauche de Victor Le Nagard en décembre 2021.

En ce qui concerne les emplois temporaires, l'effectif s'élève à 3 salariés au dernier jour de l'exercice. Il concerne deux CDD saisonniers dans le cadre du « Guichet unique » et d'une salariée recrutée en CDD pour permettre la poursuite du 3ème plan de gestion de la réserve du Loc'h.

Compte tenu d'un résultat financier de 34 200 € (35 559 € au titre de l'exercice précédent), le résultat courant de l'exercice ressort à + 127 755 € contre + 314 678 € pour l'exercice précédent.

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel de + 36 306 €, de l'impôt sur les produits financiers de 2 044 €, le résultat net de l'exercice se solde par un excédent de 162 017 € contre un excédent de 293 358 € au titre de l'exercice précédent.

Au 30 juin 2022, le total du bilan de la Fédération s'élevait à 5 215 776 € contre 5 243 800 € au titre de l'exercice précédent, soit une variation de - 0,53 %.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2022 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

AFFECTATION DU RESULTAT

L'excédent global de l'exercice s'élève à 162 017 €.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat à la réserve de gestion.

CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport général de votre commissaire aux comptes et de son rapport spécial sur les conventions visées aux articles L.225-38 et s. du Code de commerce.

Nous vous indiquons que la liste et l'objet des conventions courantes conclues à des conditions normales ont été communiqués aux administrateurs et aux commissaires aux comptes conformément à l'article 92-1 du décret du 23 mars 1967 lors de la réunion du conseil d'administration du 25 novembre 2022 ayant arrêté les comptes de l'exercice.

Fait à VANNES, le 21 février 2023

Le Président,
Maurice JOUBAUD

Comptes de résultat

Association FDC 56 - ASSOCIATION	Période du 01/07/2021 au 30/06/2022
	Etats de synthèse

Compte de résultat

	Exercice N 30/06/2022	Exercice N-1 30/06/2021
3. RESULTAT COURANT avant Impôts (I-II+III-IV)	127 755	314 678
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	423	2 102
Sur opérations en capital	3 050	3 700
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	35 749	
Total V	39 222	5 802
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	2 915	3 275
Sur opérations en capital		290
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		21 419
Total VI	2 915	24 984
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	36 306	-19 182
Impôts sur les bénéfices (VIII)	2 044	2 137
Total des produits (I+III+V)	2 058 651	1 908 796
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	1 896 634	1 615 438
EXCEDENT OU DEFICIT	162 017	293 358

Compte de résultat

	Exercice N 30/06/2022	Exercice N-1 30/06/2021
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	96 440	97 740
Ventes de biens et de services		
Ventes de biens	32 293	33 749
Ventes de prestations de services	403 737	390 631
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	242 260	209 816
Contributions financières	272 285	283 140
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges	33 938	13 246
Utilisation des fonds dédiés	95 037	21 759
Autres produits	809 239	817 355
Total I	1 985 230	1 867 435
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	63 130	53 562
Variation des stocks	-8 692	-5 440
Autres achats et charges externes	622 893	459 666
Aides financières	22 048	
Impôts, taxes et versements assimilés	62 327	53 176
Salaires et traitements	608 530	536 399
Charges sociales	300 439	256 573
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	76 620	67 748
Report en fonds dédiés	60 587	74 279
Autres charges	83 794	92 353
Total II	1 891 675	1 588 316
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	93 555	279 119
PRODUITS FINANCIERS		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	2 863	1 200
Autres intérêts et produits assimilés	31 336	34 359
Total III	34 200	35 559
CHARGES FINANCIERES		
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	34 200	35 559

COTISATIONS 2023/2024 - Propositions**Validation du permis de chasser**

Validation départementale	72 € (contre 70 €)	Dont 0,40 € (contre 0,30 €) pour la Fondation pour la protection des habitats de la faune sauvage
Validation temporaire 9 jours	36 €	(2 x 9 jours possibles)
Validation temporaire 3 jours	18 €	(3 x 3 jours possibles)
Frais de dossier guichet unique	5 €	Avec un arrondi supérieur maximum de 0,09 € (1)
Assurance RC individuelle	21 €	20 € depuis 2019/2020 (2)
Frais de duplicata de la validation ou carnet bécasse	15 €	En cas de perte ou de destruction

Adhésions

Adhésion bénéficiaire plan de chasse	72 €	Montant de la cotisation départementale
--------------------------------------	-------------	---

Contrat de services		
Pour un territoire < à 60 ha	72 €	Montant de la cotisation départementale
60 ha ≤ territoire < à 500 ha	115 €	
500 ha ≤ territoire < 1 500 ha	155 €	
Pour un territoire ≥ à 1 500 ha	175 €	
Cotisations « dégâts »		
<i>Cotisation grand gibier</i>	10 €	Montant départemental, 3 ou 9 jours
<i>Contribution territoriale dégâts</i>	0 €	Loi OFB
Bracelets plans de chasse		
Chevreuil	20 €	(25 € en 2014/2015)
Cerf	160 €	(167 € en 2014/2015)
Daim	10 €	(15 € en 2014/2015)

(1) Cet arrondi est souhaitable pour qu'en fonction du montant de la redevance fixé par le ministère des Finances le coût total de la validation départementale Morbihan soit arrondi et ne comprenne pas de centimes d'euro, source d'erreur dans le libellé des chèques et les calculs afférents à la régie de recettes pour la validation des permis de chasser.

(2) Depuis la réforme nationale, des règles de non-concurrence entre les Fédération des chasseurs sont édictées : un prix minimum pour l'assurance RC est fixé par l'assemblée générale de la F.N.C. (20 € pour la saison de chasse 2019/2020) ainsi que des frais de dossier obligatoire de 5 € minimum.

BUDGET PREVISIONNEL 2023/2024 - (12 mois)

Période du 01/07/2023 au 30/06/2024

N° de compte	Intitulé des comptes	Budget 2023/2024 €	Réalisé 2021/2022 €
	COMPTES DE CHARGES		
60	ACHATS	133 350	132 018
601	INDEMNISATION DES DEGATS DE GRAND GIBIER	200 000	186 809
61	SERVICES EXTERIEURS	175 560	142 040
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	215 980	216 464
63	IMPOTS ET TAXES	54 471	62 327
64	CHARGES DE PERSONNEL	809 665	908 969
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	98 442	105 841
66	CHARGES FINANCIERES	0	0
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	2 915
68	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	112 959	76 620
689	ENGAGEMENT SUR RESSOURCES AFFECTEES	0	60 587
69	IMPOTS SUR LES SOCIETES	3 530	2 044
	TOTAL DES CHARGES	1 803 957	1 896 634
	COMPTES DE PRODUITS		
70	VENTES	224 085	200 550
701	RESSOURCES POUR L'INDEMNISATION DES DEGATS	245 010	235 480
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	203 150	242 260
756	PRODUITS DES VALIDATIONS	754 772	756 637
75	AUTRES CONTRIBUTIONS ET COTISATIONS	330 530	417 620
758	AUTRES PRODUITS DE GESTION	3 700	3 707
76	PRODUITS FINANCIERS	42 710	32 536
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	3 473
78	REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0	132 449
79	TRANSFERT DE CHARGES	0	33 939
	TOTAL DES PRODUITS	1 803 957	2 058 651
	RESULTAT	0	162 017

VOTES DES COMPTES

Vote n° 1 :

Après avoir entendu le rapport de gestion, ce dernier et l'affectation du résultat à la réserve de gestion de l'exercice clos le 30 juin 2022 sont adoptés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Vote n° 2 :

Après avoir entendu le rapport général et le rapport spécial de Madame LE PAIH, commissaire aux comptes, les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2022 sont approuvés à l'unanimité.

Vote n° 3 :

A l'unanimité, le quitus est donné aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2021/2022.

Vote n° 4 :

Les montants des cotisations ou contributions pour le budget 2023/2024 sont approuvés à l'unanimité.

Vote n° 5 :

A l'unanimité, le budget prévisionnel pour l'exercice 2023/2024 est approuvé.

CLÔTURE

L'ordre du jour étant épuisé, le président remercie très chaleureusement tous les présents pour leur confiance.

Il tient une nouvelle fois à remercier le président de la Fédération nationale des chasseurs qui aura marqué de sa présence les travaux de cette assemblée et dont les propos resteront dans tous les esprits.

Sur ce dernier message, il déclare close la 102^{ème} assemblée générale de la Fédération des chasseurs du Morbihan.

Le Secrétaire,

Michel DANILO

Le Président,

Maurice JOUBAUD